

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 199 du 27 mai 2009

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

L'annulation des suppressions de postes pour 2010 et 2011 dans la recherche est un premier succès des luttes

La ministre de la recherche a annoncé mardi 26 mai 2009 qu'il n'y aura pas de suppression de postes de fonctionnaires dans les organismes de recherche (EPST) en 2010 et 2011. Le SNTRS-CGT apprécie cette annonce comme un acquis des luttes que les personnels de la recherche publique ont mené avec leurs collègues des universités. Cette mesure étend à la recherche la décision annoncée par Francois Fillon pour les universités il y a près de deux mois.

L'annonce programmée des suppressions des postes, accompagnée de la montée en flèche de la précarité, rendait totalement insupportable le discours du gouvernement sur la pseudo-priorité à la recherche. L'annonce de l'annulation des suppressions de postes était une exigence incontournable pour toutes les organisations syndicales de la recherche à toute nouvelle rencontre avec le ministère.

Pour le SNTRS-CGT, ce premier acquis doit encourager les personnels des laboratoires, de toutes les catégories, à se battre ensemble pour des avancées encore plus importantes.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se battre pour un plan de créations d'emplois statutaires afin de résorber la précarité et offrir des débouchés dans la recherche aux jeunes scientifiques pour permettre le bon fonctionnement des laboratoires. Il les appelle aussi à défendre le service public de recherche. Les EPST doivent rester opérateurs part entière des laboratoires dont ils assument la tutelle ou la co-tutelle avec les universités. Les EPST ne doivent pas se transformer en simples agences de moyens. Ils doivent être dotés des budgets et des postes nécessaires pour conduire une politique de recherche sans organiser la course aux contrats pour leurs équipes de recherche. Pour cela, il faut redistribuer les crédits de l'ANR au profit du soutien de base des laboratoires et pour la transformation des emplois sur CDD en postes statutaires. Pour cela, leurs instances scientifiques, à commencer par le Comité National, doivent retrouver des capacités d'évaluation. Pour cela les salaires et les carrières des personnels doivent être revalorisés sans chercher à imposer des primes à la performance.

C'est sur ces objectifs que le SNTRS-CGT envisage de participer aux discussions qui pourraient s'ouvrir avec le ministère. Le SNTRS-CGT demande de vraies négociations. Il s'engage à rendre compte de façon transparente de toutes les réunions auxquelles il participera.

Pour obtenir de nouvelles avancées, les personnels doivent rester mobilisés. Le SNTRS-CGT les appelle à participer nombreux à la marche de tous les savoirs le jeudi 4 juin 2009.

Villejuif, le 27 mai 2009